

N°12-071022-11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 6
 votants 10

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Jean-Luc BASSET, Jacques JOUANS et Elvina SAVIOUX

Absents : Brigitte ARNAUD, Bruno AVEQUE, Éric DOURNON, Valérie MARTINET et Nadine VERNEY

Pouvoir : Brigitte ARNAUD à Mariane MICHEL, Éric DOURNON à Michel VACCON, Valérie MARTINET à Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY à Jean-Luc BASSET

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Réalisation de travaux sur l'Agence Postale Intercommunale (API) et l'Espace France Service de la Vallée de l'Eau d'Olle : Approbation de la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de l'Oisans et les Communes d'Allemont, Oz et Villard-Reculas

Les Communes d'Allemond, d'Oz-en-Oisans, de Vaujany et de Villard-Reculas ainsi que la Communauté de communes de l'Oisans se sont rapprochées pour déterminer ensemble les modalités du maintien des services postaux sur le territoire de la Vallée de l'Eau d'Olle dans le cadre de la création d'une Agence Postale Intercommunale (API) avec une antenne de l'Espace France Service (EFS).

Cette antenne a pour missions :

- L'accueil polyvalent au service de la population locale et des saisonniers pour l'obtention d'informations générales et pour effectuer des démarches administratives notamment dans les domaines de l'emploi, de la formation et du social,
- La gestion de l'agence postale intercommunale intégrée à la structure.

Elle permet de proposer ces services à la population locale toute la semaine et de développer une mutualisation de personnel entre le site du Bourg d'Oisans et son antenne de l'Eau d'Olle.

En 2021, les Communes d'Allemond, d'Oz-en-Oisans, de Vaujany et de Villard-Reculas ainsi que la Communauté de communes de l'Oisans ont constaté qu'il était nécessaire de réaliser des travaux sur les locaux accueillant l'API et l'EFS.

Les locaux de l'API et de l'EFS appartiennent au SIEPAVEO. Un accord est intervenu entre les quatre Communes de la vallée de l'Eau d'Olle (Allemond, Oz-en-Oisans, Vaujany, Villard-Reculas), le SIEPAVEO et la Communauté de communes de l'Oisans, pour que cette dernière assume la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation des locaux accueillant l'API et l'EFS et que les frais engagés soient ensuite remboursés à la Communauté de communes par les quatre communes précitées.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la convention de co-maîtrise d'ouvrage des travaux de réaménagement de l'Agence Postale Intercommunale ainsi que le coût total prévisionnel des travaux et la clé de répartition entre les Communes, la Communauté de Communes et la Poste.

| Coût du projet | | Recettes prévisionnelles | | |
|---------------------------------|--------------------|--|---------|--------------------|
| Nature des dépenses | Montant TTC | Nature des recettes | Taux | Montant |
| Maitrise d'œuvre | 6600.00 € | La Poste | 30.28 % | 20 000.00 € |
| Lot 1 - maçonnerie | 3 936.00 € | Allemond | 12.16 % | 8 500.70 € |
| Lot 2 - plâtrerie | 4 400.40 € | Oz | 9.51 % | 6 644.14 € |
| Lot 3 – menuiseries extérieures | 13 297.20 € | Vaujany | 10.27 % | 7 115.28 € |
| Lot 4 – menuiseries intérieures | 20 076.00 € | Villard Reculas | 2.92 % | 2 044.16 € |
| Lot 5 - électricité | 4 872.00 € | | | |
| Lot 6 - plomberie | 5 846.40 € | | | |
| Lot 7 – sols souples | 8 271.60 € | | | |
| Installation d'une alarme | 480.00 € | | | |
| Installation d'un climatiseur | 949.00 € | Autofinancement de la communauté de communes | 34.86 % | 24 364.30 € |
| TOTAL | 68 728.60 € | TOTAL | | 68 728.60 € |

Le projet de convention est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

- Approuve la convention à intervenir entre la Commune de Vaujany et la Communauté de Communes de l'Oisans, le SIEPAVEO et les Communes d'Allemond, d'Oz en Oisans et de Villard Reculas définissant les modalités d'une co-maîtrise d'ouvrage et la répartition des frais liés aux travaux de réaménagement de l'Agence Postale Intercommunale ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 204 ;
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur Maire, pour la mise en œuvre de ces décisions et la signature des documents à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire
Yves GENEVOIS


